

Etude de réhabilitation de la ligne ferroviaire du Tonkin			
Axe	2 - Aménagement du territoire, Transport, Environnement		
Mesure	Contribuer à une meilleure organisation de la mobilité		
Bénéficiaires			
Porteurs du projet (chefs de file)	France : Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC) Suisse : Organisme Intercantonal de Développement du Chablais (OIDC)		
Détails du projet			
Objectifs	Définir les conditions de réouverture aux voyageurs de la ligne du Tonkin (d'Evian-les-Bains à Saint-Gingolph), selon les deux étapes suivantes : 1. Utiliser et entretenir les infrastructures existantes dans le cadre d'une réouverture touristique à court terme 2. Définir et chiffrer les conditions d'une réouverture aux voyageurs		
Actions envisagées	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse sur des expériences existantes et des bonnes pratiques • Expertise sommaire des installations ferroviaires existantes • Projet détaillé de réouverture • Préparation du cahier des charges de l'étude de réouverture de la ligne • Note d'analyse sur l'examen des pistes possibles de montage du projet (maîtrise d'ouvrage, exploitation, propriétés de l'infrastructure,...) 		
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> • A court terme : Chiffrage du coût de réhabilitation de la ligne et précision sur les conditions d'exploitation nécessaires à sa réouverture • A moyen terme : <ul style="list-style-type: none"> ○ Utilisation des transports en commun ferroviaires par les frontaliers, les habitants et les touristes ○ Transfert de la voiture individuelle vers ces transports pour limiter la croissance du trafic automobile 		
Localisation	France : Département de Haute-Savoie Suisse : Cantons du Valais et de Vaud		
Dates de réalisation	Du 1 ^{er} septembre 2009 au 31 décembre 2010		
Contact	SIAC – Jean-Pierre Fillion : accueil@siac-chablais.fr OIDC – Georges Mariétan : georges.marietan@chablais.ch		
	Total	France	Suisse
Coût total*	115.100 € (173.399 CHF)	73.460 € (110.668 CHF)	41.640 € (62.731 CHF)
Subventions publiques octroyées*	85.818 € (129.285 CHF)	58.768 € (88.534 CHF)	27.050 € (40.751 CHF)
Dont FEDER*		22.128 € (33.336 CHF)	
Dont fonds fédéraux*			0 € (0 CHF)
Approuvé par le comité de programmation le			26 novembre 2009